

**Quatorzième Conférence des Hautes Parties
contractantes au Protocole V relatif aux restes
explosifs de guerre, annexé à la Convention
sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi
de certaines armes classiques qui peuvent
être considérées comme produisant
des effets traumatiques excessifs ou
comme frappant sans discrimination**

19 octobre 2020
Français
Original : anglais

Genève, 9 novembre 2020
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Rectificatif

Le paragraphe 12 doit se lire comme suit :

12. Adoption des coûts estimatifs pour 2021.

